



EPTB ADOUR AFFLUENTS AQUIFERES

Extrait du registre des délibérations
de l'établissement public territorial de bassin Adour affluents aquifères

Séance du 22 juillet 2026
(Convocation du 10 juillet 2026)

Aujourd'hui, le 22 juillet 2026 à 15h30, le bureau dûment convoqué s'est réuni à la salle Henri Lavielle, à l'Hôtel du Département des Landes à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul Carrère, Président

Conseillers en exercice	
• Nombre	8
• Voix	8
Présents	
• Nombre	5
• Voix	5
Pouvoirs	
• Nombre	0
• Voix	0
Majorité simple selon article 15.2 des statuts	

Suffrages exprimés	
Pour	
• Nombre	5
• Voix	5
Contre	
• Nombre	0
• Voix	0
Abstention	
• Nombre	0
• Voix	0

Étaient présents :

Mme Dominique Degos, Mme Céline Salles, M. Paul Carrère, M. Charles Pelanne, M. Bernard Verdier

Étaient excusés :

M. Thierry Carrère, M. Gérard Castet, M. Bernard Pouban

Secrétaire de séance : Mme Dominique Degos, Membre

Rapporteur : Paul Carrère



OBJET : Commande publique - Risques fluviaux - Marché n°25009 "Prestation de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration de la performance du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade" - Modification en cours d'exécution - Avenant n°1

Exposé des motifs :

Le présent marché est une prestation de maîtrise d'œuvre qui concerne des travaux d'amélioration du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade. Les prestations ont débuté le 26 mai 2025, date de notification du marché valant ordre de service de démarrage. L'objectif initial était de permettre une réalisation des travaux d'amélioration de la performance du système d'endiguement du Sablot au cours du mois d'octobre 2025.

Les études préalables ont été impactées par plusieurs événements en phase PRO nécessitant des ajustements techniques et administratifs indépendants du calendrier prévisionnel. Il a été notamment nécessaire de mener des investigations géotechniques complémentaires et des relevés topographiques additionnels. Ces investigations ont permis d'identifier la présence d'amiante dans les revêtements supérieurs de la RD817. Cela a imposé une refonte partielle de la conception des travaux et une phase de concertation et de validation avec les services du Conseil départemental des Landes, allongeant ainsi le circuit d'approbation.

Au vu de ces aléas techniques et des modifications du programme des travaux, un nouveau calendrier d'intervention a été établi par le prestataire Rives & Eaux du Sud-Ouest pour une réalisation des travaux avant la fin de l'année 2026.

Le présent avenant prévoit ainsi une prolongation de la durée du marché de 5 mois supplémentaires afin de permettre l'achèvement des prestations de maîtrise d'œuvre.

Vu les articles L.2194-1 et R.2194-1 à R.2194-9 du code de la commande publique, relatifs aux modifications de marché autorisées, et plus particulièrement l'article R.2194-7 concernant les modifications non substantielles,

Considérant le marché n°25009 passé avec le bureau d'études Rives & Eaux du Sud-Ouest relatif à la prestation de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration de la performance du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade,

Considérant la nécessité de prolonger de 5 mois la durée du marché afin de tenir compte des délais renseignés dans l'avenant n°1,

Considérant que cette correction est sans incidence sur le montant du marché, les prestations attendues, les conditions de mise en concurrence et l'économie générale du marché,

LE BUREAU

En l'absence d'observations,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1

- d'approuver les modifications en cours d'exécution du marché n°25009 consistant à prolonger de 5 mois la durée du marché, sans modification des prestations prévues au marché,
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 au marché n°25009, sans incidence sur le montant initial du marché, et d'autoriser le président à le signer,
- d'autoriser le président à signer les documents et à prendre toutes décisions relatives à leur exécution.



Article 2

Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 juillet 2026 à Mont-de-Marsan,

Le Président,
Paul CARRÈRE



EPTB DU BASSIN DE L'ADOUR
& DES EAUX SOUTERRAINES DE GASCOGNE

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le

ID : 040-254002264-20260722-260722H2457H1-DE



AVENANT N°1

PRESTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE
DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DU SABLOT A
PEYREHORADE (40)

AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°25009

en vertu de l'article L.2194-1 alinéa 5
du code de la commande publique

www.eptb-a3.fr

EPTB adour affluents aquifères - 970 allée Jean d'Arcet - 40280 Haut-Mauco - Tél : 05 58 46 18 70 - Mail : secretariat@eptb-a3.fr

Siret : 254 002 264 00078



Article 1. Identification du pouvoir adjudicateur

EPTB Adour affluents aquifères
970 allée Jean d'Arcet
40280 Haut-Mauco
05 58 46 18 70 - secretariat@eptb-a3.fr
Siret : 254 002 264 00078

Représenté par Monsieur Paul Carrère, Président de l'EPTB a3, en vertu de la délibération n°64/2021 en date du 22 septembre 2021.

Article 2. Identification du titulaire du marché public

Rives & Eaux du Sud-Ouest
Chemin de Lalette – CS 50449
65004 TARBES CEDEX
Tél : 05.62.51.71.49 – commercial@riveseteaux.fr
SIRET : 592 780 233 00017

Article 3. Objet du marché public

Prestation de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration de la performance du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade (40).

Le marché est une prestation de maîtrise d'œuvre qui concerne des travaux d'amélioration du système d'endiguement du Sablot à Peyrehorade.

Le quartier du Sablot, est régulièrement exposé aux inondations liées aux gaves réunis. Des études récentes ont mis en évidence un point faible du dispositif, situé sur le remblai de la RD817, au niveau du carrefour de Sorde-l'Abbaye.

Les travaux porteront principalement sur la réhausse et l'aménagement de la RD817, afin de supprimer le point bas et renforcer l'efficacité de l'endiguement.

Il est conclu sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

- Date de la notification du marché public : 26 mai 2025
- Durée d'exécution des prestations : 8 mois
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 31 132,00 €
 - Montant TTC : 37 358,40 €



Article 4. Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant conformément à l'article R.2194-2 du code de la commande publique

Les prestations de maîtrise d'œuvre ont été entamées à partir du 26 mai 2025, date de notification du marché n°25009 valant ordre de service de démarrage. L'objectif initial était de permettre une réalisation des travaux d'amélioration de la performance du système d'endiguement du Sablot au cours du mois d'octobre 2025.

Les études préalables ont été impactées par plusieurs événements nécessitant des ajustements techniques et administratifs indépendants du calendrier prévisionnel. Les causes majeures de ce décalage sont les suivantes :

- investigations géotechniques : il a été nécessaire de mener des campagnes d'essais complémentaires pour sécuriser les choix constructifs ;
- relevés topographiques complémentaires : des relevés additionnels ont dû être réalisés pour adapter précisément le projet au terrain ;
- modifications du projet (présence d'amiante) : la découverte et le prise en compte de la présence d'amiante dans les revêtements de la RD817 a imposé une refonte partielle de la conception et l'intégration de contraintes réglementaires spécifiques ;
- concertation avec le Conseil départemental des Landes : suite aux modifications du projet induites par l'amiante, une phase de concertation et de validation réglementaire a dû être menée avec les services du Conseil départemental, allongeant le circuit d'approbation.

Au vu de ces aléas techniques et des modifications du programme des travaux, un nouveau calendrier d'intervention a été établi par le prestataire Rives & Eaux du Sud-Ouest pour une réalisation des travaux avant la fin de l'année 2026. Ces délais devront impérativement être respectés dans la mesure où cette opération a fait l'objet d'une demande de subvention Fonds Vert et que la prorogation acceptée par les services préfectoraux fixe une date limite d'exécution de l'opération au 15 janvier 2027.

Le présent avenant prévoit ainsi une prolongation de la durée du marché de 5 mois afin de permettre l'achèvement des prestations de maîtrise d'œuvre.

Les cas de modifications autorisées sont énoncés à l'article L.2194-1 du code de la commande publique et précisés par les articles R.2194-1 à R.2194-9 dudit code.

En l'espèce, la modification du présent marché est une modification autorisée prévue à l'article R.2194-7 du code de la commande publique, modifications non substantielle, rendue nécessaire par l'ajustement du calendrier prévisionnel des travaux à la suite des ajustements techniques et administratifs rencontrés en phase projet, sans modification de l'objet du marché ni de la nature des prestations, et sans bouleversement de son économie générale.

Incidence financière de l'avenant

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

Incidence de l'avenant sur la durée du marché

Le présent avenant prolonge la durée du marché de 5 mois supplémentaires portant la durée totale pour l'exécution des prestations à 13 mois.



Récapitulatif des articles et pièces du marché modifiés

L'article 2.5 de l'acte d'engagement est modifié pour porter la durée du marché public à 25 mois soient 13 mois pour la durée d'exécution des prestations et 12 mois pour la garantie de parfait achèvement.

Toutes les autres clauses et pièces du marché demeurent inchangées.

Article 5. Signature du titulaire du marché public

À _____, le

M/Mme

Représentant Rives & Eaux du Sud-Ouest en qualité de

projet



Article 6. Signature du pouvoir adjudicateur

À Haut-Mauco, le

Paul Carrère

Président de l'EPTB a3

projet